

CONDUCTEUR GRUE MOBILE/PNEUS

Fiche FAST n° **05-08-14** | (30/11/2012)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Description de l'activité

Définition : conduit un engin de levage dont il effectue la surveillance et éventuellement l'entretien courant. On distingue 3 types de grue mobile à pneus :

- **Grue sur porteur** : 2 cabines de pilotage séparées, l'une pour le déplacement sur route, l'autre pour la conduite du système de levage ; 2 moteurs séparés pour chacune de ces activités
- **Grue automobile** : (automotrice rapide) : 2 cabines séparées comme le modèle précédent mais un seul moteur pour le déplacement et le levage.
- **La grue automotrice de chantier** : c'est un engin de levage amené sur le chantier par porte-char et qui possède une cabine de pilotage unique avec siège pivotant assurant la conduite du système de levage et de petits déplacements sur le chantier à moins de 25 km/h.

Les grues mobiles à pneus habituellement rencontrées sur chantier BTP pèsent une vingtaine de tonnes (à vide), possèdent une flèche de 12 à 27 mètres, une portée de 25 mètres et peuvent manutentionner jusqu'à 20 tonnes. Les grues sur porteur et les grues automobiles (grues automotrices rapides) atteignent 60 km/h sur route.

- Déplace l'engin sur route ou sur chantier et le pilote, assis dans une cabine, à l'aide d'un volant, d'un levier de vitesses et de 3 pédales. Stabilise l'engin (manutention de lourds patins de calage) sur le site de manutention du chantier après reconnaissance du terrain.
- Assis dans la cabine, il commande le dispositif de levage en agissant sur des boutons poussoirs et des pédales à l'aide des 2 mains et des 2 pieds.
- Il surveille le bon élingage du fardeau, qu'il va déplacer et décharger ensuite, tout en restant attentif aux informations gestuelles ou verbales données par le personnel de chantier qui réceptionne la charge.
- Peut assurer l'entretien courant de l'engin (niveaux, vidange, graissages).

Exigences

- Acuité auditive adaptée au poste (audition dans le bruit)
- Co-activité
- Contrainte posturale : position assise prolongée

- Coordination, précision gestuelle (coordination, complexe)
- Esprit Sécurité
- Grand Déplacement : Découché
- Multiplicité Lieux Travail
- Poste Sécurité
- Sens Responsabilités
- Travail seul
- Travail Pour Entreprise Utilisatrice
- Travail Proximité Voies Circulées
- Travail en hauteur (accès à l'engin par échelle)
- Vision adaptée au poste : champ visuel, vision crépusculaire, résistance éblouissement, vision de loin, vision des couleurs, appréciation des distances

Accident du travail

- Chute de plain-pied : dénivellation, surface glissante
- Renversement d'engin : mauvaise stabilisation
- Risque routier : trajet, mission
- Contact avec conducteur sous tension : ligne électrique aérienne

Nuisances

- Manutention manuelle lourde : pose et dépose des patins de calage
- Bruit
- Vibrations corps entier
- Huile minérale : huile moteur, graisse, fluides hydrauliques
- Gaz combustion/échappement en galerie diesel (particules fines) CO, NO2, SO2

Maladies professionnelles

- Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier [97] "Tableau MP INRS
- Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes [98] "Tableau MP INRS
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels [42] "Tableau MP INRS

Actions préventives

Mesures organisationnelles

- AUTORISATION DE CONDUITE : grue mobile
- DEMANDE PROJET DE TRAVAUX / DÉCLARATION INTENTION COMMENCEMENT DE TRAVAUX-DT / DICT
- DOSSIER INTERVENTION ULTERIEURE OUVRAGE (DIUO) : dossier consultable par entreprise intervenant ultérieurement sur ouvrage (intervention sur des équipements de génie civile existant...)
- ORGANISATION PREMIERS SECOURS
- TEMPÉRATURE EXTRÊME
- PLAN PREVENTION ENTREPRISE EXTERIEURE / UTILISATRICE : interférences activités (inspection commune, analyse risques, consignes, installations communes).
- REGLEMENT INTERIEUR
- PENIBILITE

Mesures techniques

- ENGIN DE CHANTIER
- RISQUE MANUTENTION MECANIQUE : état surface d'appui (accès, obstacle, pente, dévers), contrôle quotidien des accessoires de levage (élingue, sangle, crochet avec cliquet) exécution des manœuvres de levage (gestes normalisés sous contrôle du chef de manœuvre, liaison radio).
- LUTTE INCENDIE
- VERIFICATION / MAINTENANCE EQUIPEMENTS TRAVAIL
- VIBRATION
- ORGANISATION PREMIERS SECOURS

Mesures humaines

- CERTIFICAT APTITUDE CONDUITE EN SECURITE (CACES)
- FORMATION INFORMATION DES RISQUES SANTE/SECURITE DES SALARIES
- EPI : Casque lors intervention sur chantier, chaussures de sécurité, gants (pour les manutentions d'accessoires de manutentions, risque de coupure. Vêtement de travail : tenue (combinaison, ou 2 pièces veste/pantalon), non flottant évitant les accrochages avec les charges. Vêtements haute visibilité équipés de bandes rétro réfléchissantes de signalisation de catégorie 2 ou 3) ; vêtements contre les intempéries, ne jamais travailler torse nu.
- FORMATION ELINGAGE
- FORMATION INFORMATION BRUIT
- FORMATION AUTRES RISQUES SPECIFIQUES : risque routier et travail à proximité de voie circulée, opération près de lignes électriques sous tension, vibrations.
- FORMATION UTILISATION DES MATERIELS DE LUTTE CONTRE INCENDIE
- FORMATION MAINTIEN ACTUALISATION DES COMPETENCES SST
- INFORMATION HYGIENE DE VIE

- PENIBILITE

Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles

Mot-clés

BRUIT, CHANTIER, CONDUCTEUR, ENGIN, ENGIN DE LEVAGE, GRUE, GRUE MOBILE, HUILE MINERALE, MANUTENTION, POSTE DE SECURITE, POSTURE, VIBRATION